

Politique de santé

Le secteur handicap salue l'engagement de la conférence nationale mais pointe des manques

Publié le 12/02/20 - 18h18

Les acteurs du secteur handicap ont apprécié l'engagement du président de la République mais s'interrogent sur le réalisme de certaines annonces de la CNH. Ils pointent également des oublis sur le handicap psychique ou la compensation.

Au lendemain de la Conférence nationale du handicap (CNH, lire notre [article](#)), les principaux acteurs du secteur réagissent entre satisfaction d'un discours présidentiel engagé et mobilisateur, interrogations sur les moyens et le réalisme des délais annoncés et déception sur la non-évocation de la place des autoreprésentants, du handicap psychique ou la question de la compensation — qui était pourtant l'un des grands chantiers de cette CNH.

"Malgré des échanges parfois trop policés, la CNH a été réussie sous de nombreux aspects ; notamment par la mobilisation de nombreux ministres et acteurs de la société civile, par une certaine humilité dans le bilan des actions passées et par des annonces et engagements qui répondent pour certains d'entre eux aux attentes des personnes en situation de handicap et des associations", exprime le Collectif handicaps dans un communiqué. Néanmoins, il regrette, *"le manque de débats et de discussion."* S'il salue le *"discours mobilisateur"* du président de la République *"à l'attention de son Gouvernement, des administrations et des pouvoirs publics"* ainsi que les annonces, il s'interroge encore sur les moyens qui seront mis sur la table.

L'école aura-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Emmanuel Macron s'est notamment engagé à ce que plus aucun enfant en situation de handicap ne soit sans solution de scolarisation à la rentrée prochaine. *"Je dis bravo, mais c'est totalement irréaliste,"* estime Jean-Louis Garcia, président de l'Apajh interrogé par Hospimedia. *"Nous sommes prêts à mettre nos compétences au service de l'Éducation nationale, nous avons d'ailleurs résigné une convention-cadre en ce sens récemment (lire notre [article](#)) mais pour scolariser tous les enfants dans de bonnes conditions l'Éducation nationale n'a pas aujourd'hui les ressources suffisantes et ne les aura pas plus à la rentrée."* *"Y-aura-t-il suffisamment d'enseignants formés?"*, interroge APF France handicap dans un communiqué. Un avis partagé par Luc Gateau, président de l'Unapei : *"Plutôt qu'une bataille des chiffres, je préférerais qu'on s'engage sur la qualité de la scolarisation. Sur le terrain quand on veut ouvrir une classe externalisée, on nous demande de le faire à moyens enseignants constants, autrement dit en diminuant le temps de scolarisation des élèves les plus fragiles. Il ne faut pas créer de l'exclusion dans l'inclusion."*

S'il se félicite de l'humanité affichée dans le discours et de l'annonce, enfin, de la création de 2 500 places permettant notamment des transitions sécurisées, Luc Gateau s'inquiète du manque de solutions concrètes pour les situations les plus complexes : *"L'exil forcé en Belgique que le président entend stopper définitivement d'ici deux ans n'est que la partie visible de l'iceberg. C'est à plusieurs milliers de familles qui ont pourtant une orientation claire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qu'on est aujourd'hui incapable de proposer la moindre brique de solution."*

Le handicap psychique oublié

Dans un communiqué l'Uniopss *"salue ces annonces concrètes qui montrent l'engagement poursuivi pour réduire les inégalités et garantir une accessibilité réelle aux personnes en situation de handicap"* mais *"regrette qu'aucune annonce n'ait*

été faite sur l'abrogation des critères d'âge dans l'obtention de droits, ce qui pose pourtant de réels problèmes d'inégalités". Par ailleurs, la fédération associative s'étonne qu'aucune référence aux personnes handicapées psychiques n'ait été apportée "alors que ce handicap invisible touche 3 millions de personnes".

Cet "oubli" met en colère, Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam : "Plus de trois heures de débat et pas une seule référence au handicap psychique. J'ai découvert dans le dossier de presse que le lancement des travaux sur l'adaptation effective de la prestation de compensation du handicap (PCH) était réduite à un chapitre qui mêle parentalité, aide à l'alimentation et vie intime et sexuelle. Le handicap psychique reste toujours un impensé qui ne semble ne pas avoir été compris ni par la ministre de la Santé, ni par la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées. On ne peut pas réduire la question de la PCH handicap psychique à la parentalité !"

Rendez-vous manqué pour la compensation

Le monde associatif souligne les avancées de l'inclusion de l'aide à la parentalité et l'alimentation dans la PCH mais regrette la faiblesse des niveaux de compensation. "Les tarifs et plafonds de la PCH ne sont pas revalorisés depuis 2006 et occasionnent toujours de lourds restes à charge, les assistants de communication pour les personnes aphasiques ne sont pas dans le périmètre de la PCH, il n'y a toujours pas de véritable PCH pour les enfants", note APF France handicap.

Elles attendent de se revoir pour adopter une position commune, mais l'Apajh, APF France handicap, l'Unafam et l'Unapei, les quatre associations qui avaient quitté les négociations sur le revenu universel d'activité (RUA) ont été rassurées par la non-intégration annoncée par Emmanuel Macron de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans le RUA et pourraient bien accepter la main tendue par le président pour revenir à la table des négociations.

Finalement, le rôle des personnes handicapées elles-mêmes dans l'orientation de la politique n'aura été évoqué que très à la marge et même pas directement puisqu'on la découvre en lisant le texte de la convention d'engagement tripartite signé entre l'État, les départements et le monde associatif. "La transformation de l'offre ne se fera que selon le principe de la coconstruction associant toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les personnes elles-mêmes. Et nous devons pour cela travailler tous ensemble, représentants des personnes handicapés et de leurs familles, organisations gestionnaires, fédérations et pouvoirs publics. Ce sont les regards complémentaires qui permettront de construire l'offre la plus riche et la plus adéquate", souligne Antoine Perrin, directeur général de la Fehap.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>